

PAR COURRIEL :

Madame ... : ...

Montréal, le 14 mars 2016

Objet : Votre demande d'accès
N/Réf. : 1516078

Madame,

La Commission d'accès à l'information (la Commission) donne suite à votre demande d'accès reçue le 16 février dernier, visant à obtenir :

Une copie des manuels de formation, présentation power point, document pédagogique et tout autre document offerts dans le cadre des formations réservées aux employés et avocats de la Commission d'accès à l'information du Québec en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et ce du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2016.

Au terme de nos recherches, nous avons repéré deux présentations qui répondent à votre demande et c'est avec plaisir que nous vous les transmettons.

Cependant, nous vous rappelons que le droit d'accès à un document détenu par la Commission s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle. En effet, la Commission détient les droits d'auteur relativement aux documents qui vous sont transmis dans le cadre de la présente demande d'accès. Cette transmission de documents n'implique aucune cession de ses droits d'auteur. Ainsi, vous devez obtenir préalablement son consentement pour toute utilisation (reproduction, publication, adaptation, diffusion, exploitation ou autre) d'une partie ou de la totalité du contenu.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ. c. A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

"Original signé"

Claire-Élaine Audet, avocate
Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels
CEA/ss